

Versailles, le 06 JUL. 2016

**Le Recteur de l'Académie de Versailles  
Chancelier des Universités**

A

**Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement**

- Pour attribution -

**Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Académiques des Services de  
l'Éducation Nationale**

- Pour information -

**DIVISION DES PERSONNELS  
ENSEIGNANTS**

Réf. : DPE FT / AP / N° 158

Affaire suivie par : Fabrice TANJON  
[Ce.dpe@ac-versailles.fr](mailto:Ce.dpe@ac-versailles.fr)

**Diffusion :**

Pour attribution : A Pour Information : I

I	IA		Gds. Etabs. Sup.
I	Inspections	I	ESPE
I	CTCM		CROUS
I	CD-CS		CRDP
A	Lycées		DRONISEP
A	Collèges		CIO
A	LP		SIEC
A	LT-LGT		INSHEA
A	LG		CNED
A	LPO		Etabs. Privés
A	EREA		INEP
	MELH		UNSS
I	CIEP		APE
	ERPD		DDJS
	CREPS		CNEFEI
	DRGIS		CNEFASES
	Universités		INJEP
	IUT	I	Représentants des Personnels

Autres :

**Nature du document :**

Nouveau

Modifié

Reconduit

**Le présent document comporte :**

Circulaire 2 p.

Annexe 0 p.

Total 2 p.

**Objet : modalités d'affectation des personnels d'enseignement et  
d'éducation stagiaires du second degré – rentrée scolaire 2016**

*Réf. : note de service n° 2016-064 du 7 avril 2016 relative à l'affectation des stagiaires pour la rentrée 2016 – note de service 2016-0033 du 16 juin 2016 relative à l'affectation des fonctionnaires stagiaires*

Vous trouverez ci-après, pour votre information, des éléments de précision sur le calendrier et les modalités d'affectation des personnels stagiaires qui seront affectés au sein de vos établissements au titre l'année scolaire 2016-2017

Selon leur discipline, les lauréats pourront prendre connaissance de leur académie d'affectation sur le site SIAL (<http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-d-information-et-d-aide-aux-laureats.html> rubrique « affectations ») à partir du 30 juin 2016. En regard de leur académie d'affectation, ils trouveront un lien vers une page spécifique du site de cette académie, sur laquelle ils pourront prendre connaissance des informations utiles quant aux démarches à accomplir en vue de leur affectation en établissement

Je vous demande de bien vouloir renseigner dans l'application informatique ALADDIN (entre le 4 et le 18 juillet) les informations utiles sur votre établissement à destination des stagiaires qui seront affectés au sein de vos structures (circulaire DAFPA du 3 juin 2016).

Une fois connus les résultats d'affectation et la nomination au sein de l'académie de VERSAILLES, les stagiaires concernés auront la possibilité



de formuler des préférences géographiques pour leur affectation, en allant dans l'application ALADDIN (*le lien vers cette application pour les stagiaires se trouve sur la page internet académique vers laquelle ils sont reroutés dans SIAL*). Il s'agit alors de classer les 4 départements de notre académie par ordre de préférence. Le calendrier de saisie de ces préférences est le suivant :

Disciplines professionnelles, langues à faible diffusion, CPIF, technologie, documentation, hôtellerie, biochimie : **du mercredi 6 juillet (dans l'après-midi) au dimanche 10 juillet inclus**

SII, SES, langue des signes, italien, biotechnologies, éducation musicale, arts appliqués : **du mercredi 6 juillet (après-midi) au dimanche 10 juillet inclus**

CPE, arts plastiques, économie gestion, STMS, philosophie, allemand, lettres allemand : **du vendredi 8 juillet (après-midi) au lundi 11 juillet inclus**

Histoire géographie, lettres histoire, lettres classiques et modernes, anglais, lettres anglais, espagnol, lettres espagnol, EPS, SVT, maths physique, sciences physiques, mathématiques : **du lundi 11 juillet (après-midi) au jeudi 14 juillet inclus**

Les services de la Division des Personnels Enseignants procéderont aux travaux d'affectation une fois la collecte des préférences terminée. Les stagiaires seront affectés par ordre de barème (*les éléments de barème sont calculés par les services ministériels et ne font l'objet d'aucune modification en académie*) et en croisant les vœux saisis avec la liste des postes disponibles. Naturellement, les contraintes liées à cet exercice ne permettent pas de satisfaire la totalité des personnels dans les priorités géographiques qu'ils ont formulées. C'est pourquoi il est conseillé aux personnels stagiaires de ne pas s'engager prématurément (*en termes de logement par exemple*) avant de connaître leur affectation définitive, compte-tenu de l'étendue de l'académie.

Les personnels stagiaires pourront prendre connaissance de leur affectation définitive en retournant dans la même application informatique (ALADDIN) à partir du **mardi 19 juillet 2016 à 18h00**

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des Ressources Humaines

Régis HAULET